

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

## ARTICLE 1 : OBJET ET APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les CGV) ont pour objet de définir les modalités de vente des différentes prestations proposées par l'établissement.

Les présentes CGV sont complétées par des Conditions Générales d'Utilisations (ci-après les CGU) des installations sportives qui précisent les modalités d'utilisations des différentes installations sportives. Pour certaines prestations, des conditions particulières peuvent venir compléter les CGV.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ACCÈS ET D'INSCRIPTION

Les horaires sont affichés et sont disponibles sur les supports de communication à l'accueil de l'établissement et sur son site internet. Les horaires ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés à n'importe quel moment par l'établissement (manifestation spécifique, horaires d'été, fermeture technique, cas de force majeur, etc.). Les modifications seront portées à la connaissance des participants par voie d'affichage à l'accueil de l'établissement ainsi que sur son site internet.

L'achat de toute prestation entraîne l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

L'inscription est obligatoire avant l'accès aux installations sportives et à la participation à toute prestation. Toute prestation (entrée, abonnement, etc.) est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux.

Avant toute participation ou inscription aux activités proposées, nous vous recommandons de consulter un médecin afin de vérifier votre aptitude à la pratique de l'activité sportive concernée.

Dans le cadre de certaines activités spécifiques (cours), une attestation de santé ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités choisies sera demandé.

L'accès aux espaces de l'établissement et aux prestations est réglementé et suppose le strict respect des CGU des installations sportives. Celles-ci sont portées à la connaissance de tous par voie d'affichage dans les locaux de l'établissement.

Vous vous engagez, par conséquent, à respecter en toutes circonstances les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourraient vous être données par le personnel de l'établissement. À défaut, l'établissement se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien être des autres participants. Sont notamment considérés comme des motifs d'exclusion, sans que cette liste soit exhaustive : tout comportement dangereux, agressif, irrespectueux ou perturbateur, toute atteinte physique ou verbale envers un membre de l'équipe, la direction ou les autres participants, toute opposition manifeste au bon déroulement des activités, ainsi que tout propos ou attitude de dénigrement portant atteinte à l'image, à la réputation ou au bon fonctionnement de l'établissement. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

### ARTICLE 3 : PRIX ET PAIEMENT

Les prix sont affichés et sont disponibles sur les supports de communication à l'accueil de l'établissement et sur son site internet. Le règlement s'effectue lors de l'inscription, les prix s'entendent en euros et TTC.

Les prix ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression des supports de communication. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Les différents tarifs préférentiels sont accessibles sur présentation d'une pièce justificative.

Vous pouvez procéder au paiement du prix selon les moyens de paiement affichés et proposés dans l'établissement :

- en espèces,
- par carte de crédit,
- par chèque bancaire,
- par chèque Vacances,
- par Pass sport,
- par prélèvement (uniquement pour certaines prestations : cours, abonnements).

Dans le cas d'une inscription en ligne, le paiement s'effectuera par carte bancaire.

Lorsque les inscriptions se font directement auprès de l'établissement, il est possible de fractionner certains paiements mensuellement en payant par prélèvement ou par chèques (dans le cas des cours uniquement). Dans ce cas, l'intégralité des échéances correspondant au prix du programme est due.

Les présentes CGV sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement (espèces, carte bancaire,

etc.). Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de l'établissement impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des CGV.

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la Consommation, les usagers achetant une prestation ne bénéficient pas du délai de rétractation de quatorze jours.

## ARTICLE 4 : MODIFICATION, SUSPENSION, ANNULATION, SUSPENSION DU FAIT DU PARTICIPANT

### ENTRÉES UNIQUES

Les entrées uniques sont nominatives, incessibles et valables une journée entière dans le respect des horaires d'ouverture de l'établissement. Le remboursement des entrées uniques est impossible. En cas de sortie d'établissement, un justificatif d'achat sera nécessaire afin d'accéder à nouveau le même jour aux installations sportives.

### CARTES DE 6 SEANCES

Les cartes de 6 séances sont nominatives mais elles peuvent être utilisées pour plusieurs personnes seulement si le propriétaire est présent. Elles n'ont pas de date limite d'utilisation et sont non remboursables.

### ABONNEMENTS AVEC ACCES ILLIMITE A DUREE DETERMINEE

Les abonnements à durée déterminée payés en une seule fois sont nominatifs et valables pour la durée pour laquelle ils ont été souscrits. Aucune suspension ou remboursement ne pourra être accordé sauf cas de force majeure.

Le montant des abonnements doit être réglé d'avance et il n'est pas possible d'en demander le remboursement hors cas de force majeure (mutation professionnelle, certificat médical, etc.). Dans le cas d'une demande de remboursement pour force majeure, un forfait de 7€ correspondant à la gestion administrative du dossier sera déduit du montant remboursé.

### ABONNEMENTS AVEC ACCES ILLIMITE PAR PRÉLÈVEMENT MENSUEL

Les abonnements sans engagement ont une durée minimum d'un mois plein. Le participant est libre de résilier son abonnement sans engagement à tout moment passé ce premier mois.

L'abonnement est renouvelé tous les mois par tacite reconduction sans engagement de durée au-delà du mois en cours.

Une demande de résiliation / suspension peut être effectuée par l'abonné(e) à tout moment. La résiliation / suspension ne peut pas être rétroactive et ne peut pas concerner le mois en cours. Aucun remboursement ne sera effectué.

La résiliation / suspension s'effectue en ligne via l'espace client de l'abonné(e) à l'adresse <https://espaceclient-saintbrieuc.theroof.fr/espace-client/abonnements>.

Les demandes de résiliation / suspension peuvent également être adressées à l'accueil de la salle ou par mail à l'adresse [contact.saintbrieuc@theroof.fr](mailto:contact.saintbrieuc@theroof.fr) en remplissant un formulaire de résiliation / suspension. Les formulaires de résiliation / suspension sont disponibles à l'accueil ou en ligne dans l'espace client de l'abonné. Dans le cas d'une demande de résiliation / suspension via un formulaire, ces dernières ne seront possibles que sous respect de l'envoi du formulaire au plus tard le 25 du mois précédant le mois concerné par la résiliation / suspension souhaitée. Les demandes de résiliation / suspension adressées via un formulaire seront facturées 7€ correspondant à leur gestion administrative.

L'abonnement débute le jour de son paiement effectif par l'abonné lorsque l'abonné s'acquitte d'une première mensualité au prorata du mois en cours. La seconde mensualité sera prélevée dès le début du mois suivant. La signature d'un mandat SEPA est nécessaire pour toute souscription à un abonnement par prélèvement mensuel.

Les mensualités sont prélevées à partir du 1er de chaque mois.

Un défaut de paiement donne lieu à une suspension immédiate de l'abonnement et ce jusqu'à la régularisation de l'incident. En sus du montant de sa mensualité impayée, l'abonné(e) devra s'acquitter des frais liés au refus de prélèvement. Dans le cas d'un défaut de paiement l'abonné(e) régularisera sa situation directement à l'accueil de The Roof grâce à un autre mode de paiement. L'abonné ne pourra bénéficier des services au titre de son abonnement que lorsque sa situation aura été régularisée.

Pendant toute la durée de l'abonnement, le prix affiché sur les supports de communication et sur le site internet sont ceux appliqués.

Le montant des abonnements doit être réglé d'avance et tout mois entamé est dû. Il n'est pas possible d'en demander le remboursement.

## COURS ANNUELS

Les programmes sportifs académiques annuels sans reconduction (notamment les cours annuels) : aucun remboursement ne sera effectué par l'équipement en cas d'annulation, d'interruption ou de modification d'un programme académique tel que les écoles d'escalade, etc.

Dans la limite des places disponibles lors de l'inscription, les apprentis grimpeurs (ou leur responsable légal) sont libres de choisir le créneau qui leur convient.

En cas de cours manqué, il ne sera pas possible de le rattraper sur un autre créneau.

## ARTICLE 5 : RÉSILIATION DU FAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

Avant le début de la prestation, l'établissement peut être contraint d'en modifier un élément essentiel ou de l'annuler pour l'une des raisons suivantes : si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, en raison d'événements imprévisibles qui ne lui seraient pas imputables (y compris fermetures techniques), en raison de motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des usagers. L'établissement informera les usagers de ces modifications et s'efforcera de proposer des éléments de substitution d'une valeur similaire. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription et son remboursement.

Au cours d'une prestation, l'établissement peut être contraint d'interrompre les activités ou d'y apporter des aménagements en fonction des vacances scolaires, des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement. En cas d'annulation complète d'une prestation en cours, l'établissement s'efforcera de proposer aux usagers des éléments de substitution d'une valeur équivalente. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander le remboursement des sommes versées au prorata des séances non effectuées.

Toute prestation peut être résilié de plein droit par l'établissement en cas de falsification de pièce ou de fausse déclaration lors de l'inscription, en cas de fraude dans l'utilisation d'un abonnement ainsi qu'en cas de défaut de paiement. Le montant des frais d'inscription perçus reste alors acquis à l'établissement, sans préjudice des poursuites que l'établissement peut engager.

## ARTICLE 6 : ASSURANCES

### ASSURANCE INCLUSE (RESPONSABILITÉ CIVILE)

L'établissement est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile ainsi que celle de ses employés. Sa responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'accidents suite au non-respect des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des installations telles que précisées dans les CGU.

## ASSURANCE NON INCLUSE (ANNULATION, INTERRUPTION, VOL ET INDIVIDUELLE ACCIDENTS)

Les garanties au titre de l'annulation / interruption / vol / individuelle accidents n'étant pas incluses dans le prix des prestations, et en application de son devoir d'information, l'équipement vous encourage vivement à examiner votre couverture personnelle, notamment en cas de décès ou d'invalidité, et à la compléter individuellement par la souscription d'un contrat auprès de votre propre assureur.

## ARTICLE 7 : MATÉRIEL

### LE MATÉRIEL PERSONNEL

Les matériels fournis varient d'une prestation à l'autre. Pour certaines prestations, seul le matériel collectif ou lourd est prévu. Vous devez donc vérifier dans les informations fournies lors de votre inscription quel type de matériel personnel amener.

Tout matériel ou effet personnel vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou de dommage survenant au cours d'une prestation, la responsabilité de l'établissement ne pouvant être recherchée à ce titre.

### LE PRÊT OU LOCATION DE MATÉRIEL

L'établissement pourra louer ou mettre à disposition gratuitement du matériel lui appartenant. Une caution pourra être demandée à l'utilisateur à cette occasion.

Le matériel devra être retourné en bon état à la fin de la prestation et avant de quitter l'établissement. Tout matériel manquant ou endommagé sera facturé au participant.

## ARTICLE 8 : RELATIONS USAGERS

Pour toute demande particulière liée aux modalités de réalisation de votre prestation, n'hésitez pas à solliciter l'équipe de l'établissement sur place, qui ne manquera pas de trouver, avec vous, une solution satisfaisante.

Vous avez également la possibilité de faire une réclamation par écrit à l'établissement où se déroule la prestation, soit sur le site internet de votre établissement, dans l'onglet "Infos pratiques", rubrique « Contactez-nous », soit par courrier. Toute réclamation après la séance ou l'événement concerné doit être adressée dans le délai impératif de quinze jours après la date de la prestation.

## ARTICLE 9 : DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la législation européenne en vigueur et en particulier dans le cadre du Règlement Général de la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 26 avril 2016), l'établissement, en qualité de Responsable du traitement, collecte des données à caractère personnel.

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement réalisé par l'établissement ou le Réseau The Roof, mais ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription.

Le traitement a également pour finalités le traitement statistique, la prospection et la mise en place d'opérations marketing avec votre consentement préalable ainsi que dans le cadre du respect des intérêts légitimes du Réseau The Roof, auquel vous consentez par l'acceptation des conditions générales d'inscription.

Pour des raisons de sécurité, des systèmes de vidéosurveillance peuvent être installés dans l'établissement dans le respect de la législation applicable.

Les Données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités de leur traitement puis archivées conformément aux dispositions légales en vigueur.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou d'une limitation du traitement. Vous disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en envoyant votre demande par courrier à l'attention du DPO à l'adresse suivante : SARL BLOC ARMOR – 14 RUE PIERRE DE COUBERTIN – 22340 PLOUFRAGAN ou par mail à [contact.saintbrieuc@theroof.fr](mailto:contact.saintbrieuc@theroof.fr).

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente.

## **La Direction de l'établissement**